

Martine LAURENT

Laurent PERRILLAT

Objet : ajustement PLU

La Balme de Sillingy

Monsieur Jean-François MARTIN

Commissaire enquêteur

La Balme, le 20 mai 2024

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique menée pour modification n° 3 du PLU, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points concernant nos propriétés respectives et indivises, ainsi que celles de nos parents, M. et Mme Armand PERRILLAT, sises 30 route du Julliard à La Balme-de-Sillingy.

Les parcelles concernées sont dans la section B :

- n° 2529 (1 001 m² appartenant à Mme Martine LAURENT née PERRILLAT)
- n° 2530 (1 021 m² appartenant à Laurent PERRILLAT)
- n° 2531 (1 010 m² en indivision entre Martine LAURENT née PERRILLAT et Laurent PERRILLAT)
- n° 2528 (49,03 ares appartenant à M. et Mme Armand PERRILLAT).

Ces terrains sont viabilisables car l'ensemble des réseaux est existant sur ces parcelles ou à proximité immédiate.

Nous nous étonnons de constater que ces terrains ont été classés en zone de construction en mixité sociale (à hauteur de 50%) alors que l'ensemble des parcelles alentour sont déjà toutes construites.

Nous nous demandons comment il serait possible de bâtir la moitié d'une maison à vocation sociale sur chaque entité parcellaire.

En outre, nous ne voyons pas comment il serait possible d'édifier des immeubles respectant la condition de mixité sociale à 50% sur des parcelles de telles superficies (environ 1 000 m²). Elles ne peuvent accueillir que des maisons individuelles. Aucun promoteur ne sera en mesure de proposer un projet correct de constructions dans de telles conditions.

Le Commissaire Enquêteur

22.04.2021

Jean François MARTIN



4

Nous trouvons donc ce choix de classement proprement inadapté et absurde. Quelle solution seriez-vous en mesure de nous proposer dans la situation actuelle ?

Nous entendons étudier avec vous la possibilité de revoir le classement en zone constructible sans condition de mixité sociale.

Notre demande s'inscrit, nous semble-t-il, en cohérence avec votre volonté du point « Ajustement de formulation de certaines règles difficiles d'application ».

En espérant que notre demande recevra un accueil favorable de votre part, nous nous tenons à votre disposition et vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations les meilleures.

Mme Martine LAURENT

41bis chemin des Fins nord 74000 Annecy

06 51 84 24 64

martine.laurent74@free.fr

M. Laurent PERRILLAT

10 avenue Jean-Jaurès 73000 Chambéry

06 12 87 66 04

laurent.perrillat@free.fr

2/2